
[Soutien à la pratique du compostage individuel](#)



Le compostage individuel permet de valoriser, directement sur la parcelle où elle est produite, la matière organique issue de « déchets » du jardin et de la cuisine.

Le compost, amendement naturel, nourrit la biodiversité du sol et apporte à vos plantations les nutriments naturels dont elles ont besoin pour se développer.

La Métropole vous soutient dans cette démarche en vous proposant de vous former au compostage et en mettant à votre disposition le matériel nécessaire (composteur(s) en bois avec couvercle d'un volume de 600 litres, livré en kit à monter, et bioseau).

Il vous est proposé de vous inscrire à une session de formation (actuellement proposée sous forme de visioconférence du fait du contexte sanitaire), à l'issue de laquelle vous pourrez récupérer votre composteur. L'ensemble de ce dispositif est gratuit.

[Voir le règlement](#)

Déroulement :

- Vous vous inscrivez à l'une des formations proposées : cette formation comprend 1h de formation de groupe en salle (fondamentaux sur le compostage et la gestion à la parcelle des déchets du jardin) actuellement remplacée par une heure sous forme de visioconférence, et 1h d'observation sur le terrain (actuellement remplacée par 1 heure de retour d'expérience

en visio, 3 à 4 semaines après le démarrage de votre compost).

- A l'issue de cette formation, (ou à l'issue de la première heure en visio), vous pouvez retirer votre matériel, directement sur le lieu de la formation, ou, actuellement, dans les locaux de la Métropole situés 19 boulevard du Midi 76100 ROUEN (sur rendez-vous), contre signature de [la charte de l'éco-jardinier zéro déchet](#).
- Si vous le souhaitez, vous pourrez demander un deuxième composteur après 6 mois de fonctionnement du premier.

Le nombre de places par session est limité à 10.

Toutes les sessions sont actuellement complètes, d'autres dates seront annoncées prochainement. Merci de votre compréhension.

[Billetterie Weezevent](#)